

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03481 Numéro SIREN : 797 991 940 Nom ou dénomination : A.F.A TAXI
--

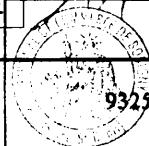
Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 11587

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-2023

Désignation de l'entreprise **AFA TAXI**
Adresse de l'entreprise **39 B RUE MARCEL DOURET**
Numéro SIRET * **79799194000025**
Durée de l'exercice en nombre de mois * **12** Durée de l'exercice précédent * **12**



GREFFE

93250 VILLEMOMBLE

- 9 AOUT 2023

Néant ☐ *

				TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)				Rég. clos le 31/12/2022	
				Brut 1		Amortissement, Provisions 2		Net 3	
ACTIF									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014	232 000	016	10 000		222 000	
	Immobilitisations corporelles *		028	36 952	030	3 191		33 761	
	Immobilitisations financières * (1)		040	726	042			726	
	Total I (5)			044	269 678	048	13 191		256 487
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres * (3)	072	28 935	074			28 935	
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	13 969	086			13 969	
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II			096	42 905	098			42 905
	Total général (I + II)			110	312 584	112	13 191		299 392
PASSIF									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					55 000	
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126						
	Réserves réglementées *		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		132				7 534		
	Report à nouveau		134				141 940		
	Résultat de l'exercice		136				29 541		
	Subventions d'investissement		137						
	Provisions réglementées		140						
	Total I			142				234 016	
Provisions pour risques et charges			154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				32 516		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				968		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)		172				31 891		
	Produits constatés d'avance		174						
	Total III			176				65 376	
Total général (I + II + III)			180				299 392		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	37 250	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 666	

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise AFA TAXI		Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice N clos le 31/12/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		Services		217	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : 435 - immobilier :)	242	44 287	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	812	
	Rémunérations du personnel*				250
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements*				254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)			294
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	29 541	314
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.MOT-SD)	324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration(art.239 sexies D))	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexes A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44 quinderces)	138	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44. quaterdecies)	345			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement priori.	993	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		350
		Déduction Exceptionnelles :	- art. 39 decies	655	
			- art. 39 decies A	643	
			- art. 39 decies B	645	
			- art. 39 decies C	647	
			- art. 39 decies D	648	
			- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
			- art. 39 decies F	990	
- art. 39 decies G	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352	
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables: * dont imputés sur le résultat :			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370	

[illegible]

AFA TAXI

Clôture au: 31/12/2022

PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	
- Intérêts courus	
Clients	
- Factures à établir	
Autres créances	
- Fournisseurs, rabais, remises, ristournes et avoirs à obtenir	
- Personnel	
- Organismes sociaux	
- Etat	
- Autres produits à recevoir	1 673
Trésorerie	
- Intérêts courus à recevoir	

AFA TAXI

Clôture au: 31/12/2022

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	

AFA TAXI

Clôture au: 31/12/2022

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire article 302 Septies A bis du Code général des impôts.											Désignation de l'entreprise : AFA TAXI		Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410	232 000	412		414		416	232 000					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 512	444		446	1 512					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462	34 083	464	297	466	33 785					
	Autres immobilisations corporelles	470	2 047	472	1 654	474	2 047	476	1 654					
Immobilisations financières		480	726	482		484		486	726					
TOTAL		490	234 773	492	37 250	494	2 345	496	269 678					
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial			495		497		498		499					
Autres Immobilisations incorporelles			500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	97	534		536	97					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552	2 997	554	182	556	2 815					
	Autres immobilisations corporelles	560	246	562	960	564	928	566	278					
TOTAL			570	246	572	4 055	574	1 110	576	3 191				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5								
Matériel de transport		6	7	8	9	10								
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme								
					⑤	19 % ⑥ 15 % ou 12,8 % ⑦ 0 % ⑧								
1	297	182	115	1 666	1 550									
2	2 047	928	1 118		-1 118									
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578 2 345	580 1 110	582 1 234	584 1 666	586 432	587 589								
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583 594 595								
TOTAL					596 432	585 597 599								

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : AFA TAXI						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	10 000	632		634		636	10 000
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	10 000	682		684		686	10 000
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres Immobilisations incorporelles	700		705		2				
Terrains	710		715		3				
Constructions	720		725		4				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6				
Matériel de transport	750		755		7				
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
TOTAL	770		775						
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982t	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes de cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 134 bis du CGI			325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380		
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	14 466
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	4 621
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU AFA TAXI

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital variable de 108 000 Euros

Siège Social : 39 B Rue Marcel Douret

93250 – VILLEMOMBLES

RCS de Bobigny 797 991 940

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 JUIN 2023

Le lundi 26 Juin 2023, à Villemomble,

Monsieur ACHGURI Abdellah, demeurant au 39 B Rue Marcel Douret 93250 VILLEMOMBLE,

Associé unique de la Société «AFA TAXI»

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur ACHGURI Abdellah, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos au 31 Décembre 2022.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la rémunération au titre de Président de la société.

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 29 541 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 29 541 Euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur créateur : 141 940 Euros

A H

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 29 541 Euros

Affectation à la Réserve légale : 5 500 Euros

Affectation au Report à nouveau pour 24 041 Euros

Soit un total à la Réserve légale de 5 500 Euros

Soit un total au Report à nouveau créateur de 165 981 Euros

TROISIEME DECISION :

L'associé unique de la société décide d'être rémunéré pour ses fonctions de Président de la société pour l'exercice clôturé.

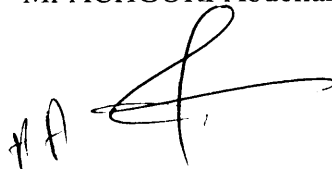
L'associé unique déclare percevoir une rémunération brute de 17 542 € (dix sept mille cinq cent quarante deux euros).

QUATRIME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Associé et Président
Mr ACHGURI Abdellah



SASU AFA TAXI

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital variable de 108 000 Euros

Siège Social : 39 B Rue Marcel Douret

93250 – VILLEMOMBLE

RCS de Bobigny 797 991 940

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 JUIN 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Affectation du résultat :

Report à nouveau antérieur créateur : 141 940 Euros

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 29 541 Euros

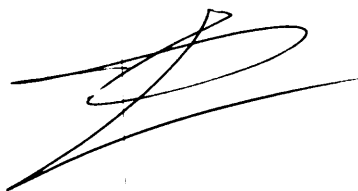
Affectation à la Réserve légale : 5 500 Euros

Affectation au Report à nouveau pour 24 040 Euros

Soit un total à la Réserve légale de 5 500 Euros

Soit un total au Report à nouveau de 165 980 Euros

Pour copie certifiée conforme



Le Président
Mr ACHGURI Abdellah

